



FICHE D'INFORMATION RÉGLEMENTAIRE GREENTEC PRO CF



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM COMMERCIAL	Extrudr GREENTEC PRO CF
FABRICANT	Extrudr FD3D GmbH Glaserweg 24 6890 Lustenau Austria info@extrudr.com
UTILISATION DU PRODUIT	Composé polymère biodégradable, convenant pour une utilisation en tant que filament d'impression 3D

2. REACH & ECHA

Le matériau est exempt de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration supérieure à 0,1 %, telles que publiées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) dans la liste candidate conformément à l'article 59(10) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, mise à jour pour la dernière fois le 25 juin 2025 (250 substances). En outre, aucune substance n'est utilisée ou, à notre connaissance, présente qui soit restreinte selon l'annexe XVII du règlement REACH concernant la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux. Aucune substance soumise à autorisation conformément à l'annexe XIV n'est présente.

3. AUTRES SUBSTANCES ABSENTES

De plus, nous confirmons que ce composé est fabriqué sans l'utilisation intentionnelle des substances suivantes:

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) (selon la liste ECHA du 16 juillet 2019)
- Substances énumérées à l'annexe II du règlement UE 1223/2009
- Substances répertoriées dans la Proposition 65 de Californie (liste mise à jour du 13 septembre 2019)
- Substances CMR (catégories 1, 1A, 1B et 2) telles que définies dans le règlement UE 1272/2008
- Composés halogènes (par exemple HFC, HBFC, CFC, HCFC, PFAS etc.)
- N-Nitrosamines (par exemple NDMA, NDPA, NDBA etc.)
- Amines secondaires et tertiaires (par exemple triéthanolamine, cocamide, etc.)
- Éthers de glycol (par exemple EGME, DEGME, EGEE, EGEEA, TEGDME, DEGDME, EGDME, 1PG2MEA, 1PG2ME, DEGME, PGMEA, 2PGME etc.)
- Phtalates (par exemple DEHP, DBP, BBP, DMEP, DnPP, DnOP, DiDP, DiNP, DMP, DEP, DIBP, DPP, DMGP, DCHP, DnHP etc.)
- Bisphénol A (BPA), Bisphénol F (BPF), BFGDE et dérivés, BADGE et dérivés
- Composés organostanniques (par exemple tétraméthylétain)
- Hydrazine et dérivés (par exemple Azodicarbonamide)
- Diméthylformamide
- Polyoxyméthylène (POM)
- Des polymères contenant du chlore comme le PVC et le PVDC
- Pigments minéraux à base de cadmium, d'arsenic, de chrome VI, de mercure et de sélénium (utilisés par exemple pour la production d'encres)
- Pigments minéraux à base de plomb et d'antimoine (utilisés par exemple pour la production d'encres)
- Colorants organiques à base d'amines aromatiques (par exemple colorants azoïques)
- Additifs spéciaux qui favorisent l'oxo-dégradation des polymères
- Autres polymères à base de styrène ou de dérivés acryliques
- Solvants résiduels (par exemple toluène, acétate de propylène, acétate d'isopropylène, acétate d'éthyle, méthanol, 2-butanon, 1-propanol, acétone, 2 isopropylthioxanthone, 1-méthoxy-2-propanol etc.)

- Métaux lourds comme le chrome, le cadmium, le mercure, le nickel et le plomb et leurs composés
- Silicones
- Sels d'argent
- Filtres solaires : benzophénone, 2-hydroxy-4-méthoxybenzophénone, 2-éthylhexyl 4-méthoxycinnamate
- Nanomatériaux à base de dioxyde de titane, oxyde de zinc, noir de carbone et silice

4. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Veillez noter que ce composé n'a pas été testé pour des traces des substances susmentionnées ou répertoriées dans la réglementation. Cependant, sur la base des informations obtenues auprès des fournisseurs en amont, il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que l'une des substances répertoriées soit présente dans ce composé. Les valeurs énumérées ont été établies sur des éprouvettes normalisées dans des conditions standard de température et d'humidité. Les chiffres doivent être considérés comme des valeurs indicatives uniquement. Dans certaines conditions, les conditions de traitement peuvent avoir une influence significative sur les propriétés.

FD3D GmbH n'est pas responsable de l'utilisation de ces informations ou de tout produit, méthode ou équipement mentionné. Les clients doivent entreprendre leur propre examen de la pertinence et de l'exhaustivité de ce produit pour leur propre usage, pour la protection de l'environnement, pour la santé et la sécurité de leurs employés et des acheteurs de leurs produits. Aucune garantie n'est faite quant à la qualité marchande ou à l'adéquation de tout produit, et rien dans les présentes ne renonce aux conditions générales du vendeur.